



Pour répondre au besoin des communes qui étaient confrontées à une recrudescence de tags sur le domaine public, le SIVOM a été désigné pour piloter la création d'un service qui pourrait remédier à ces incivilités. Cette nouvelle compétence est née, en mai 2009, sous l'appellation « Brigade d'enlèvement des tags ».

Après avoir fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire équipé d'une hydrogommeuse et d'un nettoyeur haute pression associé à une chaudière pour l'utilisation d'eau chaude, le service a été confié à un agent territorial formé pour optimiser l'utilisation du matériel. Selon les supports à traiter, il détermine, rapidement, la technique de nettoyage la plus adaptée.

Pour le respect de l'environnement, les interventions sont généralement réalisées par hydrogommage ce qui consiste à enlever les tags par abrasion à l'aide d'un mélange d'air comprimé à basse pression, d'abrasif naturel et d'eau permettant d'éliminer les graffitis sans détériorer les différents supports.

Pour valoriser les monuments et le patrimoine public des communes adhérentes à la compétence, des actions de nettoyage peuvent être programmées en complément de l'activité initiale, sur demande ponctuelle des référents.

Dans certaines villes affiliées, le service a été ouvert, gracieusement, au secteur privé. Pour connaître les modalités, les particuliers doivent se renseigner auprès de la mairie.

- Les communes adhérentes

En 2023, le service dessert 16 communes, aucune nouvelle demande d'adhésion n'a été enregistrée, à savoir :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- TOURBES
- PAULHAN



- Les tarifs

Le tarif mis en place, le 30 juin 2009, a été revu lors des délibérations du 14 décembre 2023. Il est appliqué, pour les interventions réalisées hors périmètre, dans les communes membres du syndicat non adhérentes au service mais également pour les particuliers des communes affiliées qui n'ont pas souhaité élargir le service au secteur privé.

Un devis est établi, au préalable, en fonction de la superficie à nettoyer. A partir du 1er janvier 2024, les prix pratiqués seront les suivants :

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	350,00 €
De 11 à 20 m ²	450,00 €
De 21 à 30 m ²	550,00 €
De 31 à 40 m ²	650,00 €
De 41 à 50 m ²	750,00 €
A partir de 51 m ²	Passage du service pour étude

<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M ² de tags nettoyés	Panneaux de signalisations	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages (interventions diverses)
AGDE	237	197	361,33	39	25	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la demande du service des sports nettoyage des fléchages tracés au sol pour différentes courses <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage d'un socle en pierre pour installer une statue à la cathédrale d'Agde <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 12 (pas d'accès ou privé sans autorisation)</p>
BESSAN	35	17	45,93	1	4	
MARSEILLAN	46	44	58,97	4		<u>Déplacement sans intervention</u> : 1
FLORENSAC	17	11	7,87	2	9	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage d'un passage piétons en pierres, parking mairie (au niveau des places arrêt 30 mn) <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage avant peinture de 2 fontaines aux ateliers
POMÉROLS	9	7	3,66	2	3	
PÉZENAS	113	25	276,33	19		<u>Déplacements sans intervention</u> : 6 (pas d'accès ou privé sans autorisation)
CAZOULS D'HÉRAULT	5	2	3,58	2	1	
SAINT-THIBÉRY	4	9	20,46	1		
MONTAGNAC	17	9	37,41	1		
VIAS	41	26	106,78	1	4	<u>Déplacement sans intervention</u> : 1 (pas d'accès ou privé sans autorisation)
PINET	2	5	40,34			
LÉZIGNAN LA CÈBE						
CASTELNAU DE GUERS	2	5	4,12			<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décapage avant peinture du portail du cimetière aux ateliers (3 jours)
PORTIRAGNES	11	24	55,30			
TOURBES	3	6	20,02			
PAULHAN	7	7	12,17			
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE *	1	1	4,46			<p><u>Sablage et nettoyage manuel</u> :</p> <p>Place de l'église - nettoyage de tags chez un particulier (Titre de recette établi selon tarif en vigueur)</p>
TOTAUX	550	395	1058,73	72	46	

* intervention effectuée à la demande d'un particulier d'une commune non adhérente à la compétence



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - L'évolution de la demande

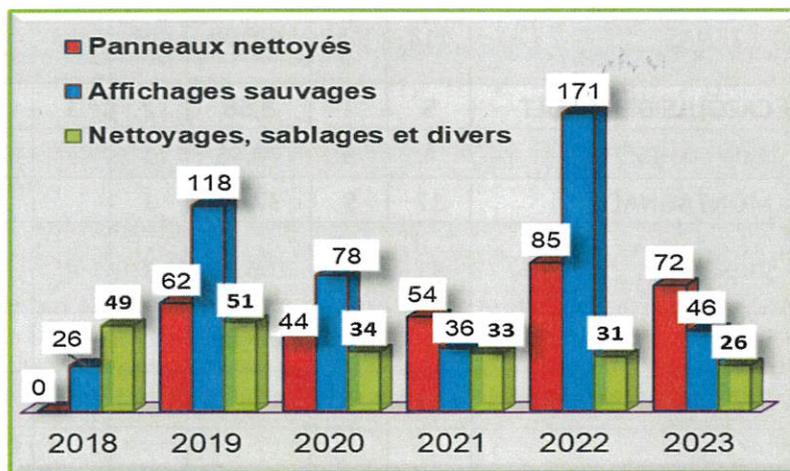
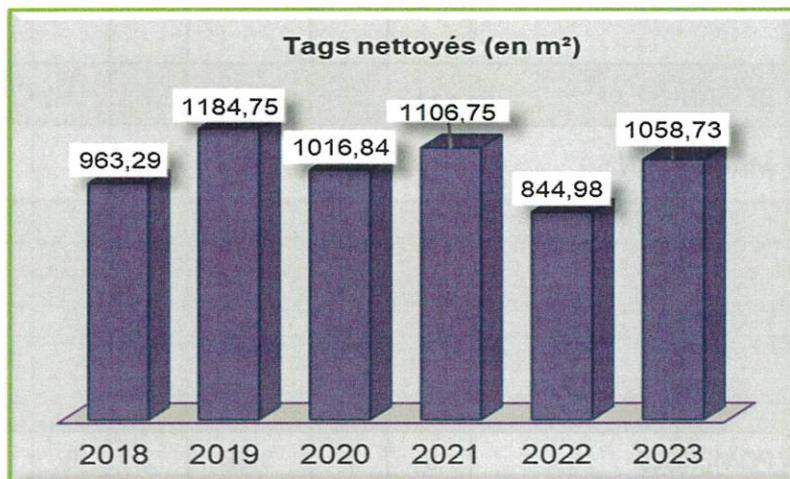
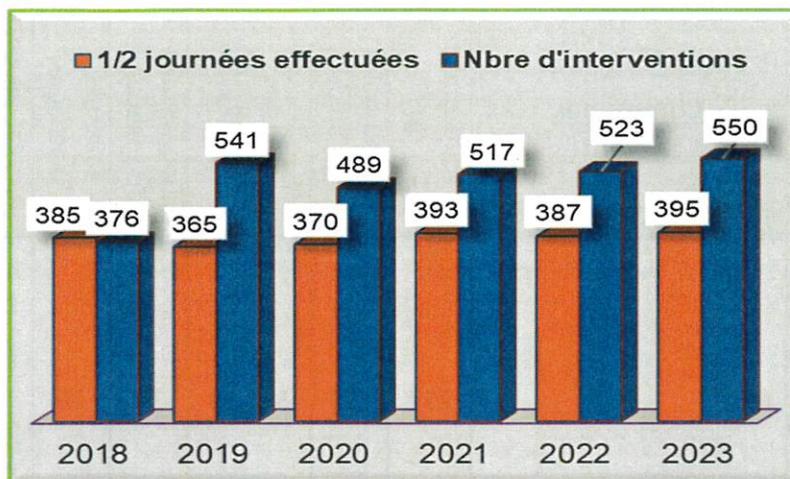
Chaque année, après avoir calculé le nombre de jours ouvrés de travail après déduction des périodes de congés, des jours fériés et des entretiens du matériel, le responsable du service les répartit entre les communes adhérentes à la compétence en fonction de leur population DGF.

En 2023, 395 plages horaires ont été attribuées contre 387 en 2022. Il en découle une augmentation de l'ordre de 5 % des interventions réalisées soit 550 pour 523 l'année précédente.

Après avoir noté une baisse en 2022 au niveau de l'enlèvement des tags (844,98), on comptabilise, cette année, un nombre de m² nettoyés en hausse de 25 % (1058,73).

En ce qui concerne les affichages sauvages enlevés, après un pic à 171 qui correspondait à une recrudescence des activités et des manifestations après la pandémie. Ils sont réduits, cette année, au nombre bien moindre de 46. Le nettoyage des panneaux passe de 85 à 72, on se rapproche d'une quantité plus en adéquation avec les années antérieures à 2022.

Comme chaque année, des interventions diverses ont été programmées à la demande des référents des villes afin de mettre à profit le temps d'utilisation du matériel qui leur étaient impartis et pour valoriser et remettre en état certains patrimoine public. Pour faciliter les réalisations de ces tâches annexes, qui nécessitent la plupart du temps plusieurs jours, elles sont planifiées à l'avance afin qu'elles puissent être intégrées au planning mensuel sans pénaliser les autres communes.





PÉZENAS



AGDE



AGDE



BESSAN



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 64 343,96 €

RECETTES TOTALES : 500,00 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

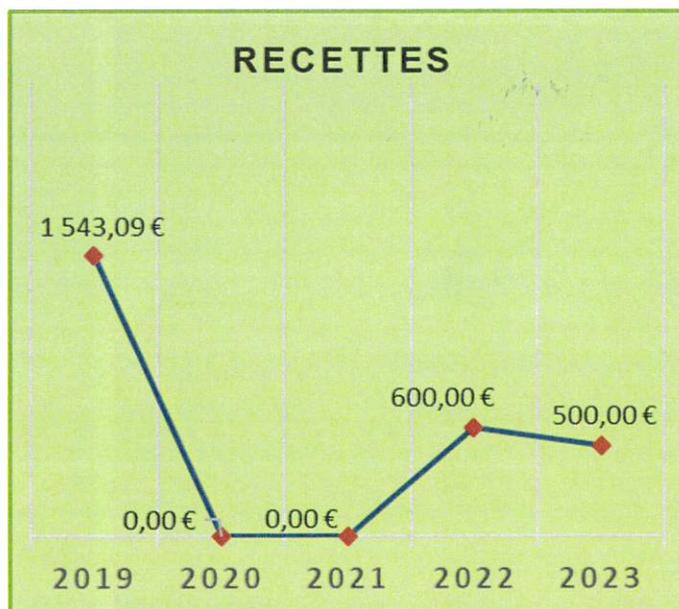
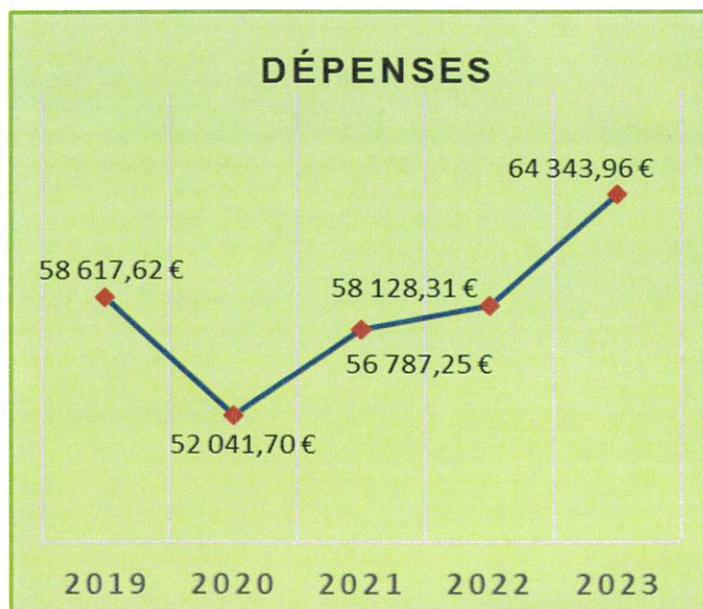
Eau et assainissement	806,60 €
Electricité	843,94 €
Carburant	4 512,45 €
Autres fournitures non stockées	4 666,13 €
Fournitures d'entretien	416,51 €
Vêtements de travail	110,52 €
Entretien de terrains	600,00 €
Entretien véhicules	1 041,10 €
Entretien autres biens et mobiliers	6 285,06 €
Assurance multirisque	1 888,29 €
Voyages, déplacements et missions	498,76 €
Téléphone	324,00 €
Taxes foncières	164,50 €
Personnel + Charges	42 186,10 €

Autres produits exceptionnels 500,00 €



HORAIRES DU SERVICE

- du lundi au jeudi :
de 7h30 à 15h00,
- le vendredi :
de 7h30 à 14h30.



SYNTHÈSE

L'année 2023 de la brigade d'enlèvement des tags a été principalement marquée par des augmentations dans quasiment tous les postes budgétaires : charges à caractère général (+3.934,26 euros), charges de personnel (+ 2.281,39 euros), entretien de l'hydrogommeuse (+ 253,53 euros), entretien du véhicule (+ 374,82 euros)... Il est à noter que les consommables pour l'hydrogommeuse sont eux particulièrement stables : 2.263,73 euros en 2023 contre 2.294,29 euros pour l'année 2022. Du côté des frais liés aux carburants du véhicule d'intervention, une baisse est enregistrée : - 598,72 euros entre 2023 et 2022. Le volet des recettes reste toujours minime avec un montant de 500 euros encaissé suite à la demande d'un particulier sur la commune de Nézignan l'Evêque.